

Vol 18, no. 9

ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT Séance ordinaire du 23 novembre 2016

Suivi du schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD)

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- ➤ Nº 07-HOW-16 de la municipalité de Howick qui vise à autoriser l'habitation unifamiliale et bifamiliale contiguë à la zone Rb-2;
- ➤ Nº 083-2016-30 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui vise à autoriser l'usage résidentiel dans la zone I-2 et à prohiber les maisons mobiles dans plusieurs zones de la municipalité;
- ➤ Nº 2003-04-06 de la municipalité de Sainte-Barbe qui vise à modifier le tracé des rues projetées dans un secteur du périmètre urbain;
- ➤ Nºs 364-10-2016 et 360-10-2016 de la municipalité de Dundee qui visent à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Appui

La MRC du Haut-Saint-Laurent accorde son appui aux organismes suivants :

- Municipalité de Sainte-Barbe qui demande au gouvernement d'alléger la procédure administrative visant à permettre aux municipalités de réglementer certains aspects ayant trait à la navigation de plaisance sur les cours d'eau adjacents à leur territoire;
- ➤ FQM qui demande au ministère de la Sécurité publique de réviser le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- ➤ MRC Memphrémagog qui demande au gouvernement de modifier la *Loi sur la marine marchande* afin de permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement;
- ➤ MRC Memphrémagog qui interpelle le gouvernement concernant le régime de taxation en vigueur qui freine le déploiement du réseau d'aires protégées en terres privées en imposant un fardeau financier aux groupes de conservation et en générant l'opposition des municipalités en raison de la perte de revenus fonciers.

Contrats

La MRC du Haut-Saint-Laurent a accordé les contrats suivants:

- Services d'urbanisme à *Provencher urbaniste*, au coût de 28 672,50 \$ taxes incluses (7,5 heures par semaine), pour l'année 2017.

téléphone : **450-264-5411**

télécopie: 450-264-6885

www.mrchsl.com

- Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables à *Robert Daoust & Fils Inc.*, au coût approximatif de 219 128,12 \$ taxes incluses, pour l'année 2017.
- Réception, tri et conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle à *Rebuts Solides Canadiens Inc.*, au coût de 40 463,84 \$ taxes incluses, pour l'année 2017.
- Services de répartiteur pour le transport collectif « taxibus » à l'organisme Sur les routes du Saint-Laurent, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, aux coûts de 58 198 \$ pour 2017 et 59 896 \$ pour 2018, taxes incluses.
- Assurance immobilier, biens et responsabilité civile à l'organisme *Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)*, pour l'année 2017, au coût de 28 845,76 \$ taxes incluses.
- Mandat à *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des branches 6 et 7 du cours d'eau Rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

Dossiers divers

Les points suivants ont été adoptés unanimement par le conseil de la MRC:

- Prévisions budgétaires 2017;
- Règlements 286-2016 et 287-2016 relatifs à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Politique de capitalisation et d'amortissement:
- Priorités d'intervention du FDT 2017 :

Aménagement : 230 000 \$
Projets structurants : 163 948 \$
Soutien au développement économique CLD : 322 320 \$
Soutien au développement agricole et agroalimentaire : 39 000 \$
Soutien au développement social : 46 000 \$
TOTAL : 801 268 \$

Calendrier des séances du comité administratif et du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT 2º MERCREDI DU MOIS, À 19 H 30:

(juillet et décembre: pas de séance)

18 janvier 2017 (3e mercredi)

8 février 2017

14 juin 2017

9 août 2017

13 septembre 2017

12 avril 2017

14 juin 2017

13 octobre 2017

10 mai 2017 22 novembre 2017 à 10 h. A.M. (4e mercredi)

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - LE 1ER MERCREDI DU MOIS, À 18 H 30 :

(juillet: pas de séance)

 11 janvier 2017 (2e mercredi)
 2 août 2017

 1er février 2017
 6 septembre 2017

 1er mars 2017
 4 octobre 2017

5 avril 2017 8 novembre 2017 **(2e mercredi)** 3 mai 2017 13 décembre 2017 **(2e mercredi)**

7 juin 2017